

MELANGES RELIGIEUX

MONTREAL, 17 MARS 1848

APPEL POUR LES ORPHELINS.

Comme on peut le voir par la belle Lettre Pastorale que Mgr. de Montréal vient d'adresser à tout le clergé et aux fidèles de son diocèse et que nous publions sur la première page de cette feuille, S. G. fait au nom de la religion un appel des plus éloquentes en faveur des infortunés orphelins qu'a laissés sur nos bords l'épidémie de 1847. Nous n'essaierons point de faire nous-même un nouvel appel pour supporter la lettre pastorale; nous ne pourrions que répéter ce que S. G. y dit; car elle dit tout ce que pouvaient suggérer d'abord la religion catholique et ensuite le cœur d'un bon père. Pour nous, nous nous contenterons d'appeler l'attention du public sur ce sujet, et y joindrons quelques remarques sous le rapport politique. Nous croyons en effet qu'à part toutes autres considérations, il est, politiquement parlant, du plus grand avantage pour les Canadiens-Français de répondre à l'appel de l'évêque de Montréal, et de s'empresser d'adopter ces malheureux orphelins. Car bien que nos frères, nos alliés naturels, qui nous viennent des rives de l'Irlande, connaissent déjà que les Canadiens n'ont aucun préjugé contre eux; bien qu'ils reconnaissent que le clergé catholique, les communautés religieuses etc., etc., se sont sacrifiés pour les secourir; bien qu'ils reconnaissent aussi que partout les Canadiens leur prêtent leur appui et leur secours; nous croyons qu'il est de la plus grande importance de répondre à l'appel de notre évêque, et voici pourquoi. Tous ces faits que nous venons de citer, ce sont bien, si l'on veut, d'excellentes raisons qui parlent en faveur du peuple de ce pays, et qui répondent aux calomnies de nos adversaires politiques et religieux; néanmoins l'expérience apprend que rien n'est préférable à des raisons actuelles, des raisons que chacun puisse trouver soi-même. Or, qui le nierait? Lorsque l'on verra des centaines de ces petits orphelins irlandais tirés du sein de la misère, arrachés à la mort, être placés au sein de notre population, être regardés comme des enfants du sol et n'être pas traités différemment; y a-t-il, même en Canada, un seul homme qui pourra encore craindre, contre notre population, et la traiter d'impraticable, d'intolérable, etc? Non; ce sera un fait vivant qui parlera aux yeux de tous, et qui fera la bouche aux calomnieux de notre population. Bien plus, ces petits orphelins seront à notre plaisir plus tard, s'il en est besoin, la cause de notre pays, et dire bien haut à nos frères d'Irlande qui débarquent sur nos côtes: "Nous n'avions plus rien au monde; notre père, notre mère n'existaient plus, nous allions périr. Le Canadien nous a tenus la main, il nous a tout donné, il nous a sauvés de la mort, et nous a rendu un père, une mère, une famille, une patrie." Oh! venez tous, nos frères; joignez-vous à ce peuple; car il est bon, il est charitable, il est tolérant et doit être à jamais votre allié, comme vous-mêmes vous devez toujours être son appui inébranlable. Voilà ce que diront tous les jolis ces enfants adoptifs, voilà ce que diront tous les peuples qui nous connaîtront; voilà ce que dira plus tard l'histoire elle-même. Et puis, qui sait si un jour le Canada ne doit pas devoir son salut à quelques-uns de ces petits orphelins ou à quelques-uns de leurs descendants? Les secrets de Dieu sont impénétrables, et d'ailleurs, l'on a déjà vu par le monde des faits plus extraordinaires encore. Mais n'allons pas si loin, et contentons-nous de remarquer que la reconnaissance et l'amour devront nécessairement rendre ces enfants adoptifs des champions zélés de nos droits et de nos libertés; ne sera-ce pas déjà, sans parler d'autre chose, une assez belle récompense? Supposons que sur ces deux cents et quelques malheureux orphelins, il ne s'en trouve plus tard que deux ou trois, qui, suivant le si bel exemple que donne en ce moment l'infatigable missionnaire de Sherbrooke, n'hésitent pas à élever la voix, et à demander justice pour notre peuple; nous ne craignons pas de le dire, ce serait-là déjà une considération qui devrait engager les Canadiens à adopter ces orphelins. Enfin souvenons nous que ce sont là autant de Canadiens que nous allons faire, et qu'en adoptant ces malheureux, ce ne seront plus parmi nous d'infortunés étrangers, ce seront réellement des Canadiens par le cœur, par le nom, par la langue, par la religion. N'est-ce pas assez?

L'ÉPISCOPAT IRLANDAIS.

Quelques-uns de nos confrères de la presse protestante ont jeté un cri de victoire en apprenant que le souverain pontife venait d'adresser une lettre à l'épiscopat d'Irlande au sujet des "dénonciations du haut de l'autel." Ils ont prétendu que le Pape le condamnait par cette lettre et que c'était un nouvel appui pour les accusations des journaux protestants. Pour nous, nous croyons, avec tous les journalistes catholiques, que cette lettre, comme on peut le voir en la lisant, n'est émise que dans le but de fournir à l'épiscopat d'Irlande une occasion de se disculper des accusations de ses ennemis. D'ailleurs, lisant la lettre elle-même, nous n'y voyons aucune condamnation, ni même le soupçon que l'épiscopat irlandais se soit rendu coupable de la faute que lui reprochent les protestants. Le souverain pontife, en agissant comme il le fait, montre une grande impartialité et une profonde sagesse; il montre, d'une part, qu'il n'est nullement porté à souffrir des abus même de la part de l'épiscopat, et d'une autre, il montre qu'il ne croit nullement aux accusations prononcées, puisqu'il demande des détails sur tout ce qui peut s'être passé. Nous sommes convaincus que les catholiques, tant d'Irlande que d'ailleurs, ne craignent en aucune façon, les suites de ces investigations. Car ils connaissent combien les évêques d'Irlande se sont toujours montrés attachés à la chaire de Pierre, combien ils ont toujours montré de vertu et de soumission, et que depuis plusieurs années, si l'Irlande n'est pas en révolution, cela est dû seulement et uniquement aux efforts et à l'influence du clergé irlandais. Que nos adversaires religieux cessent donc leurs vaines déclamations, qu'ils attendent le jugement qui devra se rendre plus tard; et en même temps qu'ils soient convaincus que, si ce que nous ne croyons pas) l'épiscopat d'Irlande, se trouvait convaincu des fautes qui lui sont reprochées, il se soumettrait sans murmure, et subirait avec soumission l'arrêt que prononcerait le chef de l'église catholique.

COLONISATION DES TOWNSHIPS.

Comme nous l'annoncions mardi dernier, M. O'Reilly, le zélé missionnaire de Sherbrooke, a fait hier soir un magnifique discours sur l'association pour la colonisation des Townships. Nous n'essaierons pas d'analyser ce beau travail; nous ne ferions pas à son égard une bien faible idée. D'ailleurs M. O'Reilly a bien voulu nous promettre son manuscrit; nous le livrerons à la publicité aussitôt qu'il sera en notre possession. Qu'il nous suffise de dire pour aujourd'hui que les bruyants et frénétiques applaudissements de l'assemblée ont montré combien les nombreux auditeurs qui

se pressaient dans la salle, apprécient les efforts de l'infatigable missionnaire; combien ils apprécient son zèle et son patriotisme, qui se manifestent si bien en faveur d'une association qui a pour but la colonisation des Townships de l'Est par des Canadiens-Français; nous supposons bien qu'on ne trouvera que juste et raisonnable que nous nous prononcions en faveur de cette noble entreprise. Outre qu'elle est éminemment philanthropique, outre qu'elle est éminemment charitable, c'est une association qui doit recevoir l'appui et le concours de tous les habitants du Canada et des Canadiens-Français en particulier, puisqu'elle tend à l'avantage du pays et de tout le pays. Nous n'hésitons donc pas à l'appuyer et à la recommander autant qu'il est en nous, nous réservant à nous expliquer plus tard, s'il en est besoin.

L'HONORABLE L. J. PAPINEAU.

Nous ne donnons aujourd'hui que la substance bien imparfaite des discours qui furent prononcés en Chambre mardi soir; nous en donnerons tout au long quelques-uns d'entre eux dans une prochaine feuille. Observons néanmoins aujourd'hui que rien n'est plus inconvenant et moins justifiable que la manière dure et peu courtoise avec laquelle les journaux conservateurs de Montréal, le Herald, le Transcript et compagnie traitent l'honorable Louis-Joseph Papineau, à propos des deux discours qu'il a prononcés mardi. Nous disons que rien n'est plus inconvenant et moins justifiable; en voici la raison. Nous croyons que c'est un principe qu'un homme qui est constant dans ses opinions (lorsque ces opinions sont dans l'ordre), a droit au respect et à l'admiration de ses adversaires. Or nous soutenons que c'est le cas pour l'hon. L. J. Papineau. Ce monsieur a été durant 25 à 30 ans le champion de nos droits et de nos libertés. Durant toute cette période, ses principes, ses opinions n'ont pas varié. Vinrent ensuite les malheureuses années de 1837 et 1838 et puis un exil de huit ans. M. Papineau est revenu au pays, il rentre au sein du parlement, et là il dit ouvertement et franchement que ses opinions ne sont pas changées, que ce qu'il a pensé pendant les 25 ou 30 années de sa vie politique, il le pense encore à l'heure qu'il est. Puis il avoue que les conséquences de ses opinions, conséquences qu'il nous donne, il les accepte et est prêt à les rencontrer. Eh bien! Cet homme-là faut-il l'injurier? faut-il l'accabler des épithètes de traître et de rebelle? Non; en conscience, nous ne le croyons pas. Pour notre part, nous avons déjà dit et nous le disons encore; nous sommes bien loin de partager toutes les opinions de M. Papineau, nous en répudions même un grand nombre. Mais est-ce donc là une raison pour nous de lui dire comme le Herald d'hier: "Que maintenant M. Papineau parait devant le pays, sous ses vraies couleurs, c'est-à-dire, d'abord comme un traître à son souverain, traître par son don, mais vindicatif et sans reconnaissance; ensuite comme un homme qui a vendu et livré (betrayed) ses concitoyens?" Pareil langage nous ne l'emploierons jamais envers M. Papineau. Quelque soit notre opinion à son sujet, nous ne nous permettrons jamais de l'injurier, car par ses services passés, par sa constance dans ses principes, et par le respect qu'il a par là droit d'obtenir, tout homme qui ne veut pas imposer ses idées aux autres, doit ici n'éprouver pas de haine pour M. Papineau, mais de l'admiration. Ainsi donc, nous le répétons, nous regrettons fort que nos adversaires politiques se soient permis en cette occasion un langage aussi peu mesuré, aussi peu digne de la presse et de ceux qui la conduisent.

CHAMBRE D'ASSEMBLÉE.

Mardi, 14 mars 1848.

Après plusieurs affaires de routine, l'hon. Sir A. N. MacNab a fait motion qu'il fût nommé un comité de onze membres pour les chemins de fer et les télégraphes, cette motion passa après quelques débats, par une division de 33 contre 31. Après quoi, il s'éleva quelque discussion sur quelques autres sujets de peu d'importance, et puis M. Holmes fait motion que le bill pour l'inspection du beurre soit lu pour la première fois. MM. Chahot et Chauveau s'y opposent et disent que c'est là une mesure qui compromettrait les intérêts de la cité de Québec. Il s'en suit un long débat qui se termine par la division de 55 contre 11, qui sont: MM. Chahot, Chauveau, Davignon, Fortier, Pournier, Fourquin, Gullet, Latierrière, Laurin, Lemieux, et Marquis.—La Chambre entre ensuite en comité sur le bill pour l'inspection de la fleur. M. Holmes propose d'amender ce bill, et de réduire à un demi le taux de l'inspection, et d'assimiler celle-ci à celle des Etats-Unis; adopté. La Chambre reprend alors sa séance, pour s'occuper de la pétition de M. Carroll contre l'élection de M. Hincks; M. Notman propose que ce dernier monsieur soit autorisé à paraître devant le comité sur cette affaire; cette motion est vivement opposée par quelques membres de la gauche et par Ph. M. Boulton. Finalement elle passe par une division de 40 contre 19.—La Chambre, sur motion de M. Drummond, prend alors en considération le discours du trône; M. Drummond fait de plus motion d'accorder des subsides à Sa Majesté M. Papineau se lève et fait un long discours en français. Il trouve qu'il vaudrait mieux savoir auparavant si le ministère a l'intention, oui ou non, de convoquer de nouveau prochainement le parlement. M. Chahot répond (en français) à M. Papineau et se déclare pour la motion. Puis M. Guy se lève et fait une longue sortie pour supporter la motion; il retourne vers le passé et parle de la conduite de M. Papineau en 1836 et 1837. M. Cauchon lui succède et parle en français. Il respectera toujours M. Papineau, quelles que soient ses opinions, car il croit qu'il agit consciencieusement. Il regrette beaucoup qu'un honorable membre se soit permis un retour aussi déplacé que malveillant sur les années passées. M. McDonald de Glengarry se prononce aussi pour la motion, puis l'honorable M. Papineau se lève et fait un long et beau discours en anglais. Il redit à peu près ce qu'il avait déjà dit en français, et ajoute entre autres choses quelques mots dignes et énergiques à l'adresse de M. Guy. Sir Allan MacNab est en faveur de la motion, mais il approuve en grande partie le discours de M. Papineau. Quant à M. Guy il commence de nouveau à parler, et débute par des injures et des personnalités contre M. Papineau, mais le bon sens de la Chambre en fait promptement justice. Les membres crient à l'ordre, et l'orateur lui-même ne peut que bien difficilement rétablir le silence.—La motion passe et la Chambre s'ajourne; il était une heure.

Mercredi, 15 mars 1848.

M. Thompson fait motion de réformer à un comité spécial la pétition du conseil du district de Niagara relative au monument de Brock. Cette motion, après quelques débats, est perdue par la division de 51 contre 9. Ensuite vient l'élection de Bonaventure qui est référée à un comité. Sir A. MacNab demande alors à M. Drummond (qui représente le ministère) quelle est l'intention du ministère, par rapport à la prorogation; M. Drummond répond que les ministres désirent la prorogation aussitôt que possible.

Judi, 16 mars 1848.

Au moment où nous sommes entré dans la salle, la Cham-

bre ne siègeait pas, quoique les membres fussent présents. On attendait que quatre heures sonnassent pour s'occuper de l'élection contestée d'Oxford. Après beaucoup de préparatifs et de cérémonies il fut nommé, selon la manière suivie en pareille occasion, un comité de 29 membres parmi lesquels il fut choisi un autre comité de 9 membres qui prêtèrent serment, et se retirèrent pour siéger. Leur seule délibération fut pour nommer un président et ils ajournèrent à ce matin à 11 heures. Après quelques affaires de routine, M. Cauchon a proposé d'ajouter deux membres (M.M. McFarlane et Armstrong) au comité sur les chemins de fer. La motion a passé. M. McFarlane a proposé à son tour que deux autres membres (nous n'avons pas les noms) fussent aussi ajoutés. Après un débat un peu vif et quelque peu personnel, la motion a aussi passé. Alors M. Davignon a fait motion d'en ajouter encore quatre autres; ce qui a fortement excité l'indignation des conservateurs, et a donné naissance à une discussion aigre et violente. Néanmoins la motion a aussi été adoptée.

CLOTURE DE LA NEUVAINNE DE ST. FRANÇOIS-XAVIER.

C'est toujours un beau spectacle pour nous que celui qui termine les pieux exercices de la Neuvaine de St. François Xavier. L'immense concours de fidèles qui remplissent en ce jour joyeux la vaste enceinte de l'église Paroissiale; la pompe toujours nouvelle des augustes cérémonies; le bonheur indécible de ceux qui ont fait leur paix avec Dieu et qui reçoivent par milliers la paix des Anges; les concerts harmonieux qui retentissent dans les voûtes sacrées; l'empressement et l'ardeur incomparable de la multitude affamée de la parole de Dieu, tout cela honore sans doute la Divine Majesté et glorifie son humble serviteur, St. François Xavier, le héros du christianisme dans le 16ème siècle; et l'apôtre des Indes Orientales.

Tous ont participé à la joie de cette grande solennité, les savans comme les ignorans, les petits comme les grands, car chez nous, tout est en commun, quand il est question de biens spirituels. Le matin de ce jour solennel, Monseigneur de Montréal célébra la messe dans l'église des Récollets où s'étaient réunis les enfans des écoles chrétiennes, nant que cette église en pouvait contenir, afin de recevoir la sainte communion de la main de leur premier Pasteur, pour qui le plus grand bonheur est d'être, comme Jésus-Christ, entouré de petits enfans; de leur témoigner toute sa tendresse paternelle, et de déclarer à tous, à l'exemple du Souverain Pasteur, que pour être sauvé, il faut avoir la piété, l'innocence et la candeur des enfans. Sa Grandeur, officia ensuite puré à la grand'messe Paroissiale et le R. P. Saché termina son cours d'instructions religieuses qui avaient, pendant la Neuvaine, été bien suivies et si bien goûtées par le bon peuple qui reconnaît en lui un des frères de St. François Xavier.

L'après-midi fut solennisée par un nouvel appel de Mgr. l'évêque de Montréal à la charité des citoyens de cette ville, en faveur des orphelins émigrans irlandais. Pour cela Sa Grandeur fit lire, en sa présence, au nombreux auditoire qui remplissait tous les espaces de l'église Paroissiale, une Lettre Pastorale en date du neuf courant et dont voici la substance: Mgr. rappelle à ses diocésains que le 29 juin dernier il invita tous les fidèles de son diocèse à faire des prières pour l'Irlande, et inonde de quelle manière Dieu a daigné exaucer tant de prières qui se sont faites dans toutes les églises, pour se conformer à l'encyclique de Notre Saint Père le Pape. Il remercie toutes les bonnes âmes qui se sont empressées de prier pour lui et pour son digne Coadjuteur, quand elles ont appris que Dieu les avait visités par la maladie. Il témoigne un nouveau désir de se dévouer d'avantage au salut de leurs âmes en reconnaissance d'un si grand attachement. Il fait voir combien l'on envisage la mort avec frayeur quand on se croit aux portes de l'éternité. Il reconnaît la nécessité de se préparer d'avance par des bonnes œuvres à cette heure terrible qui, une fois qu'on y est arrivé, ne permet plus de rien faire pour son bonheur éternel. Il propose pour cela une œuvre de charité en faveur des orphelins. Il informe ses diocésains, qu'à l'époque de l'épidémie, il n'a pas voulu les inviter à recueillir chez eux ces enfans dans la crainte qu'ils ne répandissent la maladie; que néanmoins pour leur porter secours, il avait ouvert pour eux un asile, sous la protection de St. Jérôme Emilien; que le gouvernement avait bien voulu en faire jusqu'ici les frais; que 650 enfans des deux sexes y avaient été recueillis; que sur ce nombre 188 ont été placés ou réclamés, et 332 sont morts. Il invite toutes les âmes charitables à adopter ceux de ces orphelins qui survivent soit à l'asile de St. Jérôme, soit aux aubes de la Pointe St. Charles, lesquels ont un nombre de 229. M. Fay en faisant la lecture de cette Lettre Pastorale fit ressortir toutes les circonstances qui devaient la faire accueillir avec empressement, et montra que l'on ne pourrait mieux couronner la Neuvaine que par une œuvre de charité si excellente. Cette lettre reçut l'accueil qui fait toujours à son évêque le peuple de cette ville et de ce diocèse, quand il lui propose quelque bonne œuvre à faire. Dès dimanche, on faisait application pour avoir les enfans de St. Jérôme. Lundi, cette maison d'orphelins ne vidait pas. C'était à qui recueillerait les prémices de ce précieux héritage. Chacun fait son choix: le séminaire de St. Sulpice demande douze garçons pour sa part, dans le dessein de faire tous les frais de leur éducation, s'ils répondent à ses soins. Les Frères des écoles chrétiennes réclament six de ces petits infortunés afin de les élever à leur manière et d'en faire des enfans dignes de leur instituteur, le vénérable J. B. de la Salle. La Congrégation veut avoir six filles pour en faire autant; et avec l'intention d'en demander quelques autres à la première occasion. Les Sœurs Grises viennent en avant demandant à prendre de préférence celles des orphelins qui seront les plus à plaindre. Les Sœurs de la Providence auront pour leur part les plus infirmes. Les Religieuses du Bon Pasteur, outre les qu'elles avaient déjà, en prennent six autres. Bon nombre d'excellentes familles ouvrent leurs seins compatissans à ces innocentes victimes des maux qui désolent l'Irlande. D'autres proposent mettre en pension, dans quelques communautés, celles qu'elles adoptent, pour leur donner une éducation qui leur convienne. Il en est un qui pour sa part a poussé la générosité jusqu'à payer la pension de six filles adoptives. L'on se met en société pour faire les frais de leur éducation quand on veut se donner le plaisir comme le mérite d'une si bonne œuvre. Il se passa, dans cette circonstance, des scènes les plus attendrissantes. Lorsqu'il fut question de faire sortir de l'asile ceux des enfans qui étaient assez heureux pour trouver des pères et des mères d'adoption, et se parer le frère de la sœur, l'ami de l'ami, on les vit ces pauvres enfans s'embrasser avec un attachement dont leur malheur peut seul rendre raison, et se presser autour des Sœurs et de leurs gardiens pour leur exprimer le regret, qu'ils avaient de les quitter. Les gémissemens que poussaient ces tendres enfans et les larmes qui coulaient de